



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale des Arbitres de la F.F.F.

Réunion du : 16 juillet 2021 à 18h00 en téléconférence.

Présidence : Eric BORGHINI

Présents : Patrick LHERMITE (Vice-Président), Pascal PARENT, Pascal GARIBIAN (DTA) et Jacky CERVEAU.

Assistent à la séance : Stéphane LANNOY, Werner BOUCHENY et Valentin COUDERT.

PV N°1 Saison 2021/2022

1 – Ouverture de la séance

Le Président Éric BORGHINI ouvre la séance.

Il se félicite du démarrage d'une nouvelle saison et espère qu'elle sera belle pour l'ensemble du Football français et plus particulièrement pour l'arbitrage.

M. Pascal PARENT est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CFA le PV n°22 de la réunion du 30.06.2021 à 14h30. Aucune remarque n'étant formulée, la CFA adopte le PV n°22.

3 – Situation de MM. Stéphane BRE, Lionel JAFFREDO, arbitres assistants vidéo, et François LETEXIER, arbitre Fédéral 1

La Commission,

Après audition de MM. Stéphane BRE, Lionel JAFFREDO et François LETEXIER par visioconférence,

Considérant que MM. Stéphane BRE, Lionel JAFFREDO et François LETEXIER ont été désignés en tant que VAR et AVAR pour des rencontres de la J37 du Championnat de Ligue 1,

Considérant qu'en raison d'une arrivée tardive au Replay center, ils n'ont pas été en mesure d'honorer dans des conditions normales leur désignation pour ces rencontres, obligeant la CFA/DTA à effectuer des modifications de désignation en urgence,

Considérant que lors de leur audition, MM. Stéphane BRE, Lionel JAFFREDO et François LETEXIER ont reconnu leur erreur de ne pas avoir suffisamment anticipé les difficultés de circulation pour rejoindre Paris ce jour-là,

Considérant que ce retard, aurait pu avoir de graves conséquences,

Considérant que ce manquement constitue donc un non-respect des obligations administratives incombant à la fonction d'arbitre Fédéral et doit, par conséquent, entraîner la prise d'une mesure administrative à l'égard de MM. Stéphane BRE, Lionel JAFFREDO et François LETEXIER, conformément aux dispositions de l'article 39 du Statut de l'arbitrage de la F.F.F,

Par ces motifs,

Décide, en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, d'infliger à MM. Stéphane BRE, Lionel JAFFREDO et François LETEXIER une mesure de non désignation pour une durée de 6 semaines à compter du jour de la décision, soit jusqu'au vendredi 27 août inclus.

Cette décision est susceptible d'appel dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF, devant la Commission Supérieure d'Appel.

4 – Détection des Assistantes Fédérales Féminines (AFFE)

Conformément à la décision prise par la CFA dans son PV n°17 une session de détection des assistantes féminines a été organisée les 5 et 6 juin dernier au CNF Clairefontaine.

A cette occasion, 5 candidates ont été présentées par leur Ligue régionale :

- Ines ES-SACHI, Ligue Pays de la Loire ;
- Marie JACQUELIN, Ligue de Bretagne ;
- Marie SASSIER, Ligue Occitanie ;
- Emma SUIRE, Ligue Paris Ile de France ;
- Estelle VAUBOURG, Ligue Bourgogne Franche Comté.

Aucune des candidates présentées n'a démontré des aptitudes suffisantes pour être nommée AFFE pour la saison 2021/2022, il n'y aura donc pas de nouvelle nomination dans cette catégorie.

5 – Présence des arbitres Fédéraux Outre-Mer au stage F4

A ce jour, seuls trois arbitres fédéraux Outre-Mer se sont inscrits pour participer au stage F4 de début de saison, qui aura lieu le 30 juillet prochain au CNF Clairefontaine :

- M. Mirhane ABDALLAH ;
- M. Guy Grégory PREVOT ;
- M. Nicolas WASSOUF.
-

La F.F.F. prendra en charge leur déplacement, à condition que leur situation sanitaire leur permette de voyager en respectant les consignes des autorités.

La CFA rappelle, comme elle l'avait fait dans son PV n°17 de la saison 2020/2021, que les arbitres suivants seront tenus de se présenter au plus tard au stage F4 de la saison 2022/2023, faute de quoi ils ne feront plus partie des arbitres fédéraux Outre-mer :

- ABDALLAH Mirhane (pour validation tests physiques), Ligue mahoraise ;
- BOINA Inraki, Ligue mahoraise ;
- DUBEC Steeve Gerard, Ligue réunionnaise ;
- HAROUNA Rassuhi, Ligue mahoraise ;
- HOARAU Karl Jerome, Ligue réunionnaise ;
- JOMBERT Christophe, Ligue guadeloupéenne ;
- RINGUIN VELLEZEN Didier, Ligue réunionnaise ;
- SAID OMAR Omar (pour validation tests physiques), Ligue mahoraise ;
- ZABEAU Steeve, Ligue guadeloupéenne ;

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H15.

La prochaine réunion est fixée à une date ultérieure.

Le Président de séance

Eric BORGHINI



Le secrétaire de séance

Pascal PARENT

